



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DE 016_2026

Séance du 31 mars 2026

Membres en exercice : 11	<i>Le trente et un mars deux mille vingt-six, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT</i>
Présents : 9	
Absents : 1	
Représentés : 1	Présents : Laurent MILHORAT, Carole LACANAL, Didier REY, Patricia BARRE, Frédéric JOURDAN, Agnes BAQUIE, Stéphanie BRIERE, Jean-Philippe LAC, William ESQUIROL
Votants : 10	
Pour : 10	
Contre : 0	Représentés : Françoise IQUIA représentée par Agnes BAQUIE
Abstentions : 0	Absents : Jean-François THEUILLON
	Secrétaire de séance : Carole LACANAL
	Date de la convocation : 27 mars 2026

Objet : Désignation des représentants de la Commune de Sabarat à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

Le Conseil municipal de la commune de SABARAT dûment convoqué, s'est réuni le 31 Mars 2026, sous la présidence de MILHORAT Laurent, Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de SABARAT au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le Conseil Municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- désigne en qualité de représentant titulaire : Monsieur MILHORAT Laurent, Maire ;

- désigne en qualité de représentant suppléant : Monsieur JOURDAN Frédéric, Conseiller Municipal ;

- précise que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours ;

- autorise Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,
Carole LACANAL

A Sabarat, le 31 mars 2026

Le Maire,
Laurent MILHORAT



Le maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après dépôt en Sous-préfecture le

09 AVR. 2026
09 AVR. 2026
09 AVR. 2026

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026

Date de réception de l'AR: 09/04/2026

009-210902532-DE_016_2026-DE
A G E D I